

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1983 B 04011 Numéro SIREN : 327 205 258 Nom ou dénomination : SEVENTURE PARTNERS
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2024 sous le numéro de dépôt 75040

SEVENTURE PARTNERS
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 362.624 euros
Société de Gestion de Portefeuille – Agrément COB GP 01-040
Siège Social : 5-7 rue de Monttessuy - 75007 PARIS
327 205 258 RCS PARIS
(la « Société »)
--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MAI 2024

Première résolution

L'Assemblée Générale, après présentation du rapport de gestion du Directoire, des rapports du Conseil de Surveillance, des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur lesdits comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

Troisième résolution

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2023, déterminé comme suit, s'élève à 5 383 955,57 € :

Résultat net comptable de l'exercice	3 362 730,21 €
Report à nouveau	2 021 225,36 €
Bénéfice distribuable de l'exercice	5 383 955,57 €

et décide de l'affecter de la manière suivante :

Dividendes	3 195 624,00 €
Report à nouveau	2 188 331,57 €
Total	5 383 955,57 €

Soit un dividende de 141 € par action. Ce dividende ouvre droit à l'abattement prévu par l'article 158-3-2° du Code général des impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France.

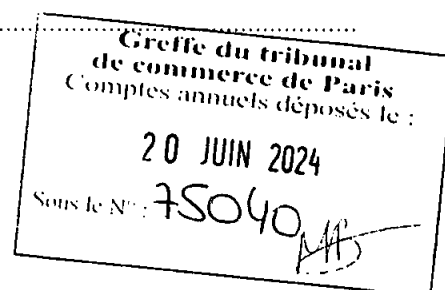
Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes suivants ont été versés au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende global*	Dividende par action*
2022	22 664	5 779 320,00 €	255 €
2021	22 664	3 875 544,00 €	171 €
2020	22 664	4 056 856,00 €	179 €

* Montant éligible à l'abattement prévu par l'article 158-3-2° du Code général des impôts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme à l'original
Isabelle de Crémoux
Président du Directoire



mazars

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Deloitte.

6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Seventure Partners

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

*Copie certifiée conforme
à l'original par
Isabelle de Crémeux
le 14 juin 2024*



Mazars

Société anonyme d'apart s et de commissariat aux comptes
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 734 324 153

Deloitte & Associés

Société par actions simplifiée de commissariat aux comptes
Capital de 2 183 160 euros - RCS Nanterre 572 023 041

Seventure Partners

Société anonyme à directoire

RCS : Paris 327 205 258

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société Seventure Partners,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Seventure Partners relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes,

Mazars

Courbevoie, le 15 mai 2024

DocuSigned by:

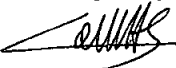
4A34CE8D4F924A8...

Olivier Gatard

Associé

Deloitte & Associés

Paris-La-Défense, le 15 mai 2024

DocuSigned by:

FE3ED4236797454...

Stephane Collas

Associé

Seventure

SEVENTURE PARTNERS
Bilan au 31 décembre 2023

ACTIF	BRUT	2023		NET	2022	PASSIF	2023	2022
		AMORTISSEMENTS & PROVISIONS						
ACTIF IMMOBILISE (I)	1 623 814,48	377 795,85		1 246 018,63	1 005 875,60	CAPITAUX PROPRES (II)	8 755 261,51	11 171 851,30
Immobilisations incorporelles :	319 991,41	0,00		319 991,41	319 991,41	Capital	362 624,00	362 624,00
· Logiciels	24 162,96	0,00		24 162,96	24 162,96	Prime émission/fusion	2 942 527,07	2 942 527,07
· Fonds de commerce	295 828,45	0,00		295 828,45	295 828,45	Reserve légale	36 263,00	36 263,00
Immobilisations corporelles :	252 476,33	26 572,94		225 903,39	561,26	Reserves générales	29 891,87	29 891,87
· Matériels et Mobiliers-Autres	252 476,33	26 572,94		225 903,39	561,26	Report à nouveau	2 021 225,36	1 835 317,83
· Autres immobilisations corporelles						Résultat de l'exercice	3 362 730,21	5 965 227,53
Immobilisations financières :	1 051 346,74	351 222,91		700 123,83	685 322,93	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	149 883,97	143 133,04
· TIAP	1 005,94	1 004,94	1,00	1,00	1,00	Provisions pour risques	149 883,97	143 133,04
· Autres titres immobilisés	871 006,03	350 217,97		520 788,06	505 987,16	DETTES (III)	10 799 822,60	9 298 798,01
· Autres	179 334,77	0,00		179 334,77	179 334,77	Emprunts et dettes financières diverses	4 592,39	167 720,60
ACTIF CIRCULANT (II)	18 373 387,54	39 777,49		18 333 610,05	19 489 325,75	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 580 896,37	5 637 133,60
Créances clients et comptes rattachés	5 553 964,25	39 777,49		5 514 186,76	8 196 054,47	Dettes fiscales et sociales	2 702 586,42	3 228 771,30
Autres créances	1 472 415,72	0,00		1 472 415,72	638 898,05	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	202 346,93	265 172,51
Valeurs mobilières de placement	4 609 017,00	0,00		4 609 017,00	2 511 527,00	Autres dettes	309 420,49	
Disponibilités	6 737 990,57	0,00		6 737 990,57	8 142 846,23	Produits constatés d'avance (IV)	6 301,37	0,00
Charges constatées d'avance (III)	131 640,77	0,00		131 640,77	118 581,00	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	19 711 269,45	20 613 782,35
TOTAL GENERAL (I + II + III)	20 128 842,79	417 573,34		19 711 269,45	20 613 782,35			

Seventure

SEVENTURE PARTNERS

COMPTE DE RESULTAT au 31 décembre 2023

CHARGES	2023	2022	PRODUITS	2023	2022
Charges d'exploitation (I)	16 260 425,12	14 938 633,64	Produits d'exploitation (I)	20 015 406,89	21 944 159,01
Autres achats et charges externes	9 801 838,62	8 936 902,45	Total des commissions de gestion	19 917 667,31	21 802 521,71
Impôts, taxes et versements assimilés	654 696,18	519 416,38	Production vendue (B&S)		5 651 174,48
Salaires et traitements	3 985 467,44	3 292 007,59	Commissions de gestion-FCPI BP		1 065 110,13
Charges sociales	1 658 389,38	1 624 502,02	Commissions de gestion-FCPI MASSERAN		11 163 102,71
Intéressement		565 416,59	Commissions de gestion-FPCI & SCA		785 156,99
Autres charges d'exploitation	8 768,64	221,61	Commissions de gestion A-VENTURE		3 137 977,40
Dotations aux amortissements et provisions		167,00	Commissions de gestion-FIP		
Amortissements sur immobilisations	22 558,24		Total Produits divers -Reprises & Transferts de charges	97 739,58	141 637,30
Provisions sur immobilisations	88 929,13		Autres commissions & Prestations administratives	97 707,70	15 790,00
Provisions sur actif circulant	39 777,49		Reprises sur provisions & transfert de charges		
			Transfert de charges	31,88	125 825,86
			Autres produits		21,44
Charges financières (II)	42 828,13	144 221,22	Produits financiers (II)	313 369,77	16 674,92
Intérêts et charges assimilées	26,48	774,87	Différences positives de change	0,00	775,46
Dotations aux provisions sur titres	42 016,96	143 446,35	Autres intérêts et produits assimilés	123 758,15	13 738,50
Charges nettes sur cessions de V M P	0,00	0,00	Produits nets sur cessions de V M P	83 202,00	0,00
Pertes de change	784,69		Reprises de provisions & Transf. charges	106 409,62	2 160,96
Charges exceptionnelles (III)	185 270,23	199 267,95	Produits exceptionnels (III)	479 722,59	1 133 011,43
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 000,74	16 095,58	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 771,00	0,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	171 957,49	183 172,37	Produits exceptionnels sur opérations en capital	469 951,59	1 133 011,43
Dotations aux provisions exceptionnelles	3 312,00				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IV)	0,00	1 781,02			
Impôts sur les bénéfices (V)	957 245,56	1 844 714,00			
Total Charges VI = (I+II+III+IV+V)	17 445 769,04	17 128 617,83	Total Produits IV= (I+II+III)	20 808 499,25	23 093 845,36
Bénéfices (VII)	3 362 730,21	5 965 227,53	Pertes (V)		
TOTAL GENERAL (VI+VII)	20 808 499,25	23 093 845,36	TOTAL GENERAL (IV+V)	20 808 499,25	23 093 845,36

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Préambule :

Les chiffres indiqués dans l'annexe sont en milliers d'euros.

L'exercice social clos le **31/12/2023** a une durée de **12 mois**.

L'exercice précédent clos le **31/12/2022** avait une durée de **12 mois**.

Le bilan de l'exercice clos le **31 décembre 2023** présente un total de **19 711 K€**.

Le compte de résultat affiche un total de produits de **20 808 K€** et un total de charges de **17 446 K€** faisant ainsi apparaître un résultat (bénéfice) de **3 363 K€** après l'impôt sur les sociétés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Directoire.

● Faits caractéristiques de l'exercice :

Seventure Partners a poursuivi ses efforts de collecte auprès des clientèles professionnelles et non professionnelles notamment avec la seconde collecte du FCPI double millésime lancé fin 2022, investi significativement pour le compte des fonds gérés actuellement en période d'investissement et procédé à plusieurs cessions, notamment pour le compte des fonds en période de préliquidation ou de liquidation.

L'année 2023 est une année pleine d'exercice de l'activité de gestion de FIP qu'elle avait reprise d'Alliance Entreprendre (autre filiale de Natixis Investment Managers) le 1^{er} avril 2022.

La société a souscrit de nouveaux engagements, cédé des parts acquises auprès des personnes ayant quitté la société aux membres actuels des équipes d'investissement, libéré des sommes au titre des appels de fonds, a vu certaines de ses parts de fonds annulées ou rachetées. Le tableau des immobilisations de l'annexe en synthétise les mouvements.

La société de gestion a procédé à 23 opérations qui ont bénéficié aux porteurs de 9 FCPI et de 7 FIP ainsi qu'aux investisseurs de 7 fonds professionnels pour un total de 55,6 M€, réduisant à due concurrence les assiettes de calcul des commissions de gestion de certains FCPI.

Dans le cadre du contentieux Glowria, la provision du montant de la condamnation des parties adverses accordée à Seventure Partners est maintenue pour couvrir le risque de non-recouvrement. Elle a été ajustée de 3,4 K€ au titre d'une somme allouée par l'arrêt de la Cour de cassation.

L'effectif est de 28 personnes à la clôture de l'exercice à l'issue de l'arrivée de 2 personnes et du départ de 2 personnes.

Au 31 décembre 2023 Seventure Partners gère les véhicules d'investissement suivants : 26 FCPI, 13 FIP, 10 FPCI et 2 RAIF enregistrés à Luxembourg. La société exerce aussi une activité de conseil en investissement pour le compte des sociétés A-Venture, une filiale détenue à 100% par Natixis Private Equity (NPE) et Health for Life Capital S.C.A. SICAR une société extérieure au groupe BPCE. Au total Seventure gère un encours (souscriptions nettes) d'environ 970 M€ à fin décembre 2023.

Seventure Partners a terminé son exercice fiscal sur un bénéfice net après impôt de **3 363 K€**, constitué de :

- un résultat d'exploitation : + **3 755 K€**
- un résultat financier : + **271 K€**
- un résultat exceptionnel : + **294 K€**
- un impôt sur les sociétés de : - **957 K€**

② Principes, règles et méthodes comptables

2.1- Généralités

Les comptes sociaux de Seventure Partners sont établis conformément aux principes et règles comptables françaises en vigueur.

(ANC n°2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC n°2014-03) :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

2.2- Méthodes d'évaluation des éléments d'actif et du passif

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Dans le cadre du contrat de bail de sous-location conclu avec Naxicap Partners, à titre exceptionnel et purement commercial, une franchise totale de loyer principal a été convenue entre les parties pendant une période de 10 mois à compter de la prise d'effet du bail. La méthode de linéarisation des loyers sur la durée ferme du contrat, de manière à traduire correctement les avantages économiques procurés par le bien de période en période, a été retenue. Le produit de la franchise de loyer est étalé sur la durée ferme du contrat, une charge à payer étant comptabilisée durant la période de franchise.

③ Notes sur le bilan

3 A-ACTIF :

3A.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan au coût historique d'acquisition et sont amorties principalement en mode linéaire suivant la durée prévisible d'utilisation des matériels et des logiciels :

Nature des immobilisations amortissables	Durée d'amortissement
Les logiciels	2 à 3 ans
Le matériel informatique	5 ans

Fonds de commerce

Ce poste comprend le mali de fusion qui représente la différence négative entre l'actif net reçu de la société MASSERAN GESTION et la valeur comptable de la participation :

Biens	Valeur Comptable de l'actif net apporté	Valeur réelle	Plus-value latente	Mali affecté
MASSERAN GESTION	697 708,57	993 537,02		295 828,45
TOTAL	697 708,57	993 537,02		295 828,45

Le règlement ANC n° 2015-06 publié le 23 novembre 2015, d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, prévoit que si la durée d'utilisation du fonds commercial est limitée, ce dernier doit être amorti sur sa durée d'utilisation.

Au cas présent, le fonds de commerce a une durée de vie non limitée et n'est pas amorti.

Un test de dépréciation, visant à comparer la valeur comptable et la valeur actuelle, fondée sur les critères ayant prévalu lors de son acquisition, et vérifier si une dépréciation est nécessaire, a été réalisé à la clôture de l'exercice et aucun indice de dépréciation n'a été relevé.

3A.2 - Immobilisations financières

L'inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2023 est établi par catégorie de titres de même nature, suivant la distinction Actions, Obligations et Parts des fonds d'investissement. Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires).

Lorsque la valeur d'inventaire des fonds dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale au tiers de la durée de vie réglementaire hors prorogation est inférieure à la valeur brute, une provision est constatée pour le montant de la différence.

3A.3 - Provisions

Le détail des provisions pour chaque type d'immobilisation financière ainsi que la dotation ou reprise de l'exercice et la valeur d'inventaire sont indiquées dans le tableau de l'inventaire du portefeuille-titres.

3A.4 - Actif circulant (créances)

Les créances figurant au bilan à la clôture de l'exercice sont majoritairement des créances à court terme inférieures à un an. Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Au 31 décembre 2023, le poste « Créances clients et comptes rattachés » inclut notamment 3 935 604,10 € de factures à établir.

3A.5 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'achat à l'exclusion des frais d'acquisition qui sont directement comptabilisés en charges.

Les provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement (VMP) sont calculées de la façon suivante : à la clôture de l'exercice, il est procédé à un rapprochement entre le prix de revient des VMP et leur valeur estimative, et si nécessaire une provision pour dépréciation est constituée.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique « produits financiers » ou « charges financières » du compte de résultat.

Au 31 décembre 2023, Seventure Partners a souscrit des contrats de comptes à terme pour un montant de 4,5 M€ (hors intérêts courus).

3 B-PASSIF :

3B.1 - Capital social :

Le capital social est composé de **22 664** actions d'une valeur nominale de **16 €** par action entièrement libérée.

3B.2 – Tableau de variation des Capitaux propres :

	2022	Affectation résultat 2022		Augmentation de capital	Résultat 2023	2023
(K€)		Dividendes	Mise en report à nouveau			
Capital social	363					363
Prime d'émission/fusion	2 942					2 942
Réserve légale	36					36
Réserves générales	30					30
Résultat 2022	5 965	- 5779	- 186			0
Report à nouveau	1 835		186			2 021
Résultat 2023					3 363	3 363
Capitaux propres	11 171	-5 779	0		3 363	8 755

3B.3- Provisions pour risques et charges et passifs éventuels :

Une provision est constatée lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Tableau des provisions
(en milliers d'euros)

Situations & Mouvements	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions		Provisions à la fin de l'exercice
Rubriques			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
1. Provisions pour risques et charges :					
- Exploitation	143	89	85		147
- Exceptionnel		3			3
Total	143	92	85		150

3B.4- Dettes :

Les dettes figurant au bilan à la clôture de l'exercice sont des dettes à court terme et moyen terme (voir l'état des créances et des dettes).

Au 31 décembre 2023, le poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » inclut notamment 7.260.186,97 € de factures non parvenues.

④ Notes sur le compte de résultat :

Au 31 décembre 2023 :

- ♦ Les produits d'exploitation s'élèvent **20 015 K€** avant la rétrocession de commissions de gestion dans le cadre des conventions de commercialisation passées avec le réseau BPCE et les réseaux extérieurs. Ces produits sont constitués de :
 - **18 271 K€** de commissions de gestion
 - **1 624 K€** de commissions de conseil
 - **13 K€** de prestations administratives
 - **10 K€** de refacturations liées au personnel
 - **12 K€** de transfert de charges
 - **85 K€** de reprises de provisions
- ♦ Les charges d'exploitation sont constituées des autres achats et des charges externes représentant un montant de **16 260 K€** dont :
 - **3 201 K€** rétrocessions des frais de gestion des FCPI et FIP aux réseaux BPCE et tiers
 - **6 601 K€** d'autres charges externes
 - **3 985 K€** de salaires et accessoires de salaires incluant l'intéressement de l'année
 - **1 658 K€** de charges sociales
 - **655 K€** d'impôts et taxes diverses
 - **9 K€** d'autres charges d'exploitation
 - **151 K€** de dotations aux amortissements et provisions

Le résultat d'exploitation est égal à : **3 755 K€**

- ♦ Le résultat financier est égal à **271 K€** et est constitué de :
 - Reprise de provisions nette de dotations sur parts de *carried interest* **64 K€**
 - Produits nets sur cessions de VMP **83 K€**
 - Autres produits financiers nets **124 K€**
- ♦ Le résultat exceptionnel est égal à **294 K€**
 - Distributions aux parts de *carried interest* détenues pour **470 K€**
 - Valeur comptable des parts de *carried interest* sorties ou remboursées pour **-172 K€**
 - Dotations aux provisions exceptionnelles **-3 K€**
- ♦ Le montant de l'impôt sur les sociétés est égal à **957 K€**, dont **6 K€** au titre de la CSB 3,3%.

Le taux normal de l'impôt sur les bénéfices en 2023 est de 25%. L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. C'est la méthode de l'impôt exigible.

L'exercice fiscal 2023 s'est terminé sur un bénéfice net après impôt sur les sociétés de **3 363 K€**.

⑤ Autres informations :

- Au 31 décembre 2023, Seventure Partners détient 100% des parts de la société HFL Management S.à r.l..
- Engagement retraite : indemnités de fin de carrière (IFC) :

Les engagements dus au titre des IFC ne présentent pas un caractère significatif compte tenu des facteurs suivants :

- Effectif non significatif,
- Taux de rotation du personnel important, ainsi que le critère de l'âge moyen et donc faible probabilité que les salariés soient encore présents dans l'entreprise à l'âge de départ à la retraite,
- Faible ancienneté des salariés,
- Faible montant des indemnités : la convention collective ASF limite le montant des indemnités dues en cas de départ à la retraite à l'initiative du salarié à 2 mois de salaire maximum (montant dû pour 30 ans d'ancienneté).
- Informations relatives aux entreprises liées :
 - Immobilisations financières : dépôt de garantie de **179 K€** versé à **Naxicap Partners**
 - Créances :
 - o Néant
 - Dettes
 - o Dettes vis-à-vis de **Natixis IM** : **199 K€**
 - o Dettes vis-à-vis de **Naxicap Partners** : **486 K€**
 - Charges et produits financiers entre les entreprises liées : Néant

- **Honoraires du commissaire aux comptes :**

Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes sociaux de Seventure Partners ont été provisionnés pour un montant de **37 K€ TTC** pour 2023 et le montant des honoraires payés au titre de 2022 s'est élevé à **26 K€ TTC**.

Les membres du Conseil de surveillance ne perçoivent aucun jeton de présence.

⑥ Evènements postérieurs à la clôture :

Aucun événement susceptible d'avoir un impact sur la présentation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 n'a été identifié à la date de leur arrêté par le Directoire de la société.

Seventure**TABEAU DES IMMOBILISATIONS****Au 31 décembre 2023**

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Valeur brute à la clôture de l'exercice D
<u>Immobilisations incorporelles</u>	319 991,41	0,00	0,00	319 991,41
· Logiciels	24 162,96			24 162,96
· Fonds commercial	295 828,45			295 828,45
<u>Immobilisations corporelles</u>	4 575,96	247 900,37	0,00	252 476,33
· Agencements	0,00	69 809,00	0,00	69 809,00
· Matériel de bureau et informatique	3 741,11	178 091,37	0,00	181 832,48
· Matériels et Mobiliers-Autres	834,85			834,85
<u>Immobilisations financières</u>	1 100 938,50	122 365,73	171 957,49	1 051 346,74
· T.I.A.P	1 005,94			1 005,94
· Autres titres immobilisés	920 597,79	122 365,73	171 957,49	871 006,03
· Dépôts et cautionnements	179 334,77			179 334,77
· Prêts Société Civile	0,00			0,00
<u>TOTAL</u>	1 425 505,87	370 266,10	171 957,49	1 623 814,48

TABEAU DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**Au 31 décembre 2023**

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Valeur brute à la clôture de l'exercice D
<u>Parts de FCP, SICAV & CT</u>	2 511 527,00	2 097 490,00	0,00	4 609 017,00
<u>Compte à terme CE (tx : 0,15%)</u> dont IC = 7931	2 511 527,00	2 097 490,00		4 609 017,00

Seventure

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS
Au 31 décembre 2023

	Montant à l'ouverture de l'exercice A	Augmentations (dotations) B	Diminutions (reprises) C	Montant à la clôture de l'exercice D
<u>Immobilisations incorporelles (I) :</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
. Logiciels				
<u>Immobilisations corporelles (II) :</u>	4 014,70	22 558,24	0,00	26 572,94
. Matériel de bureau et informatique	3 741,11	22 558,24		26 299,35
. Matériels et Mobiliers-Autres	273,59			273,59
<u>TOTAL (I + II) :</u>	4 014,70	22 558,24	0,00	26 572,94

TABLEAU DES PROVISIONS
Au 31 Décembre 2023

	Montant à l'ouverture de l'exercice A	Augmentations (dotations) B	Diminutions (reprises) C	Montant à la clôture de l'exercice D
<u>Provisions pour risques et charges (I)</u>	143 133,04	92 241,13	85 490,20	149 883,97
. Provision pour amendes & pénalités	0,00	3 312,00		3 312,00
. Provision pour litiges - Glowria	143 133,04	88 929,13	85 490,20	146 571,97
<u>Provisions pour dépréciation (II)</u>	0,00	39 777,49	0,00	39 777,49
. Provision sur comptes clients	0,00	39 777,49		39 777,49
<u>Immobilisations financières (III)</u>	415 615,57	42 016,96	106 409,62	351 222,91
. T.I.A.P	1 004,94			1 004,94
. Autres titres immobilisés- FPCI	414 610,63	42 016,96	106 409,62	350 217,97
<u>TOTAL (I+II+III)</u>	558 748,61	174 035,58	191 899,82	540 884,37

Seventure

Article L441-6-1 Créé par L.OI n°2008-776 du 4 août 2008 - art. 24
Etat des échéances des créances et des dettes.
Au 31 décembre 2023

CREANCES	Degré de liquidité			DETES	Degré d'exigibilité		
	Montant brut	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans		≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
De l'actif Immobilisé							
Prêts	179 334,77		179 334,77	Emprunts et dettes financières diverses	4 592,39	4 592,39	
Dépôts et cautions				Fournisseurs et comptes rattachés	7 580 896,37	4 054 751,14	3 526 145,23
De l'actif circulant				Personnel et comptes rattachés	1 661 767,44	1 661 767,44	
Créances clients	5 553 964,25	4 588 448,24	965 516,01	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	824 500,68	824 500,68	
Autres créances	1 472 415,72	1 255 992,36	216 423,36	Etat - Impôts sur les bénéfices			
				Autres impôts, taxes et assimilés	216 298,30	216 298,30	
				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	202 346,93	202 346,93	
Charges constatées d'avance	131 640,77	131 640,77		Autres dettes	309 420,49	59 460,91	249 959,58
				Produits constatés d'avance	6 301,37	6 301,37	
TOTAL	7 337 355,51	5 976 081,37	1 361 274,14	TOTAL	10 806 123,97	7 025 426,77	3 780 697,20

Seventure

<u>SEVENTURE PARTNERS</u>		<u>INVENTAIRE FIN DECEMBRE 2023</u>					
		SEVENTURE PARTNERS					
	val compt	val venale	prov depr	+val lat.	dot. ppd	reprise ppd	
TOTAL (1) - TIAP	13 505,94	12 501,00	1 004,94	0,00	0,00	0,00	
Sous-Total FPCI & SCA	325 653,35	2 982 354,44	185 543,18	2 842 244,27	41 956,98	0,00	
Sous-Total FCPI & FIP	330 505,80	5 610 396,03	164 674,81	5 444 565,04	60,00	106 409,62	
TOTAL (2) - Parts de fonds	656 159,15	8 592 750,47	350 217,99	8 286 809,31	42 016,98	106 409,62	
TOTAL (3) - Actions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL (4) = (1 + 2 + 3)	669 665,09	8 605 251,47	351 222,93	8 286 809,31	42 016,98	106 409,62	
TOTAL (5) - VMP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL (4 + 5)	669 665,09	8 605 251,47	351 222,93	8 286 809,31	42 016,98	106 409,62	